

Bureau du 24 janvier 2022

Procès-verbal de la séance

Début de la séance à 11 heures

Etaient présents :

Civilité	Nom	Représente
Monsieur	Nicolas GRAVELLE	Président Eure Normandie Numérique
Monsieur	James BLOUIN	CC Vexin Normand
Monsieur	Sylvain BONENFANT	CC Roumois Seine
Monsieur	Jean-Claude PROVOST	Interco Normandie Sud Eure
Monsieur	Daniel JUBERT	Département de l'Eure
Monsieur	Guy DOSSANG	Région Normandie
Monsieur	Max RONGRAIS	CC Pays de Conches

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

M. GRAVELLE indique que, suite à la loi "vigilance sanitaire" n°2021-1465 du 10 novembre 2021, et dans la continuité des précédentes réunions de Bureau syndical celui-ci peut à nouveau se tenir en visio-conférence, puis annonce l'ordre du jour du Bureau :

- Modalités de réunion du bureau en visioconférence
- Adoption du PV du précédent BS
- Modification du tableau des effectifs
- Attribution de titres restaurant
- Cession partielle du parc WIMAX à TDF
- Protocole Transactionnel CIRCET

Le premier rapport concerne les modalités de réunion du Bureau en visioconférence.

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le deuxième rapport concerne l'adoption du procès-verbal du précédent Bureau en date du 30 novembre 2021.

Aucune remarque ou modification n'est apportée. Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le troisième rapport concerne la modification du tableau des effectifs du Syndicat. Suite à l'obtention du concours de rédacteur principal de deuxième classe, par Madame Elodie Boinet, il est proposé de modifier le tableau des effectifs pour prendre en compte ce résultat. Madame Boinet, indique que son objectif est l'obtention d'un nouveau concours, celui d'attaché.

Le président rappelle que le mode de visio conférence peut perturber les prises de paroles et que les membres du bureau ne doivent pas hésiter à se manifester pour leur prise de parole.

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le quatrième rapport concerne l'attribution de titres restaurants.

Il s'agit de pouvoir faire bénéficier les agents du syndicat de titre restaurant. Le principe est de fournir des tickets restaurant cofinancé par l'employeur et l'agent à hauteur de 5,69 € maximum par ticket restaurant. Le comité technique du Centre de Gestion de l'Eure a donné un avis favorable à ce dispositif.

Le président indique que ce type de prestation est assez appréciable.

M. Blouin indique que ce dispositif est une obligation en cas d'absence de point de restauration dans la collectivité.

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le cinquième rapport concerne une convention de cession partielle du réseau WIMAX. .

Il s'agit de la présentation de la nouvelle version de la convention laissée en suspens lors d'un précédent bureau et pour laquelle des précisions ont été apportées.

Le président donne la parole à M. Boyard pour l'exposé des motifs. Il présente les modifications entre les deux conventions, à savoir le rachat des 4 des 5 sites pour transférer la totalité du parc et la remise au syndicat de l'économie potentielle faite sur les futurs baux.

M. Provost demande si cette convention s'applique également aux châteaux d'eau.

M. Boyard indique que cette convention ne s'applique que pour nos mâts.

M. Blouin émet un doute sur la cession du site de Vesly, du fait de la proximité d'antennes de téléphonie mobile (orange SFR et autre) et d'un projet d'éolienne à venir.

M. Hadida, indique que le site pourrait être pertinent pour d'autres opérateurs privés radio. Doubler les sites permet également d'éviter les interférences entre équipements d'un même site.

Mme Boinet, indique que la charge des loyers reste au syndicat tant que les sites ne sont pas cédés.

M. Gravelle indique que la durée de 48 mois pour cette convention peut paraître un peu longue.

M. Boyard rappelle que les démarches administratives peuvent être longues.

Il est proposé de réduire la durée de la convention à 12 mois.

Le cinquième rapport concerne un protocole transactionnel avec la société CIRCET.

Ce Bureau est également un Bureau préparatoire au Comité Syndical du 7 mars 2022.

Il est ainsi présenté aux membres du Bureau, les rapports qui seront transmis à l'ensemble des délégués dont voici l'ordre du jour :

- Adoption du précédent PV du CS du 13 septembre 2021
- Présentation des éléments présentés lors du CS du 31/01/22 :
 - Adoption du Budget primitif 2022 – Budget principal
 - Adoption du Budget primitif 2022 – Budget 1G
 - Adoption du Budget primitif 2022 – Budget 2G
- Avenant Région Normandie
- Points divers Bureau : éventuelle acquisition tablettes Bureau, marché 1G
- Questions diverses

La séance est levée à 12 h 15.